

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT  
N° 013/AONO/PU/C-  
NGG/SIGAMP/CIPM/2022 DU  
30/05/2022 POUR L'EXECUTION  
DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR  
CERTAINES ROUTES REVETUES DU  
RESEAU PRIORITAIRE DANS LA  
REGION DU SUD, DEPARTEMENT DE  
LA MVILA, COMMUNE DE  
NGOULEMAKONG FINANCEMENT :  
Budget MINTP (Ligne Fonds  
Routier) –EXERCICE 2022  
Source de financement FONDS  
ROUTIER(FR)**

## **1.0bjet**

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la Région du Sud, et de l'Est durant une période de Douze(12) mois consécutives. Il s'agit du cantonnage « ordinaire » (C.0) liée au nombre de passes à exécuter dans

l'année.

Les travaux sont en lot unique reparti comme suit :

N° Tronçon	Route	TYPE	ITINERAIRE	Linéaire (km)	Sections d'intervention	Longueur (Km)	Maître d'oeuvre
T1	RN2	C.0	NGOULEMAKONG (Limite avec le NYONG ET S0'0) - limite avec MENGONG	22.8	PK0 au Pk22+800	22.800	CST/DDTP/MVILA

## 2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Tache I : Désherbage ou débroussaillage des abords de la route;
- Tache 2: Elagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 3: Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 4: Décapage et nettoyage des accotements ;
- Tache 5: Curage des ouvrages hydrauliques existants
- Tache 6: Curage des fossés et exutoires ;
- Tache 7: Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau ;
- Tache 8 : Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Tache 9 : Restauration des gardes corps ;
- Tache 10: Restauration des glissières de sécurité ;
- Tache 11 : Restauration des panneaux de signalisation et sécurisation ; etc...

## 3. Cout Prévisionnel

l'enveloppe allouée auxdits travaux est de Douze millions (12 000 000) FCFA toutes taxes comprises.

## 4. Allotissement

?N/A

## 5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

## 6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics (lignes Fonds Roulier) dans le cadre d'un Programme Annuel 2022 des travaux à supporter par le budget de l'exercice 2022.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général) à la Commune de Ngoulémakong.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général) à la Commune de Ngoulémakong, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de ta Commune de Ngoulémakong, d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de dossier de **Trente mille (30 000) Francs CFA** et l'enveloppe allouée auxdits travaux est de Douze millions (121X10 000) FCFA toutes taxes comprises.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant

l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général, secrétariat de la commission) à la Commune de Ngoulémakong au plus **tard le 27/06/2022 à 13 heures**, soit par poste en recommandé avec accusé de réception. soit déposée contre récépissé et devra porter la mention

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/A0N0/C-  
NCG/SIGAMP/CIPM/2020 du 30 Mai 2022 Pour l'exécution des  
travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du Réseau  
Prioritaire dans la Région du Sud, Département de la Mvila,  
Commune de Ngoulémakong (Programme Annuel 2020) Financement :  
Budget MINTI' (Lignes Fonds Routier), Exercice 2020.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## 10. Délai de Livraison

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur une année budgétaire et comporte trois passes, dont chacune est subdivisée en nombre variable de passes en fonction du type de cantonnage suivant la répartition ci-après :

Type de cantonnage	Passes semi-lourde	Passes légères
Cantonnage « ordinaire » I	I	I

Les délais maxima d'exécution des passes sont fixés comme suit

:

- Passe de cantonnement semi lourd : Un (02) mois calendaire,
- Passe de cantonnement léger : un (01) mois calendaire.

Le décalage des passes est rythmé par les saisons.

## **11. Cautonnement Provisoire**

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances. L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## **12. Recevabilité des Offres**

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Sous peine de rejet, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en originaux pour :

- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- L'attestation de non-redevance;
- L'acte de cautionnement provisoire ;

- L'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ; ledit document doit mentionner le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de Ngoulémakong des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (A RMP) ;

et en copies certifiées conformes pour :

- Le registre de commerce ;
- L'attestation d'immatriculation

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

## **13. Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres **aura lieu le 27/06/2022 à 14 heures** à la Salle des réunions de l'immeuble de la Mairie de Ngoulémakong par la Commission Interne de Passation des Marchés. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

- Les offres techniques dont les pièces sont conformes seront évaluées sur 100 points suivant les critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement sur 25 points :
- b) Moyens matériels sur 25 points :
- c) Références sur 20 points:
- d) Organisation. planning, compréhension du projet, sécurité, cohérence du sous-détail des prix ou de la décomposition des prix forfaitaires sur 25 points
- e) Présentation de l'offre sur 5 points.

- Une offre est déclarée irrecevable si la note totalisée à l'issue de l'évaluation technique est inférieure à 70 points sur 100.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Mairie de Ngoulémakong.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

NGOULEMAKONG Le 22-06-2022  
Le MAIRE  
AKOA Albert Anicet